



Litige suite à un devis avec erdf

Par **josspi**, le **06/06/2011 à 20:09**

Bonjour,

Etant propriétaire d'un terrain, j'ai le projet d'y construire ma maison, mais avant cela je souhaite le viabiliser. Dans ce but j'ai demandé une étude à ErDF, ce qu'ils ont fait et ils m'ont envoyé dans le même temps un devis. J'ai accepté ce devis, le leur ai renvoyé et payé aussi le montant demandé.

2 mois plus tard je reçois un appel téléphonique de leur part au cours duquel ils me disent que les travaux ne peuvent pas être réalisés car, a priori, leur technicien se serait trompé de 30m en mesurant le terrain et du coup il m'en coûte le double si je veux réaliser les travaux. Ils m'ont renvoyé aussi mon chèque, que je n'ai pas encaissé.

Ont-ils le droit de faire ainsi sachant que j'avais accepté et payé le devis?

Cordialement,

J. S.